
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 17 mai 2019 à 9 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h.

CA19 14 0144

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0145

Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-05 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-19-05;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1191124005

CA19 14 0146

Octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-06 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en gestion et surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 484 436,48 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-19-06;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1191124006

CA19 14 0147

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 200 \$ à Comédiens et plus (COPS), 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 300 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 200 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 200 \$ à Institut F, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias, 250 \$ au Parahockey Montréal et 250 \$ à St-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 250 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 300 \$ au Club de l'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à Espace-famille Villeray et 500 \$ à Les Productions Funambules Médias; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 250 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec, 500 \$ à La troupe folklorique grecque Syrtaki, 500 \$ à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux, 500 \$ à la Société d'entraide des femmes grecques, 500 \$ à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis et 250 \$ à Parahockey Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au centre communautaire Rendez-vous 50+, 400 \$ aux Éditions Parfam inc., 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire, 300 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; DISTRICT DE VILLERAY : 200 \$ à la Chorale Choeur Solis, 500 \$ à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 500 \$ à l'Association des locataires de Boyer, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 11 400 \$ à 21 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2019 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE**MONTANT : 2 150 \$**

200 \$	à Comédiens et plus (COPS) - pour leur Festival interculturel de talents féminins;
250 \$	à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour sa collaboration avec Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;
300 \$	à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;
200 \$	au Groupe des bénévoles 1 ^{ère} et 2 ^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;
200 \$	à Institut F - pour l'atelier de communication interculturelle du projet Réussir la pluralité;
500 \$	à Les Productions Funambules Médias - pour la 10 ^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;
250 \$	au Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives;
250 \$	à St-Michel vie sans frontières - pour leurs activités de la Fête des mères et des pères 2019.

FRANÇOIS-PERRAULT**MONTANT : 1 550 \$**

250 \$	au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;
300 \$	au Club de l'âge d'or Boule de neige - pour leurs diverses activités sociales;
500 \$	à Espace-famille Villeray - pour la Su-Père Fête 2019;
500 \$	à les Productions Funambules Médias - pour la 10 ^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019.

PARC-EXTENSION**MONTANT : 3 000 \$**

250 \$	à la Corporation de gestion des loisirs du parc (CGLP) pour Alliance familles-école - pour l'activité l'Érablière urbaine;
500 \$	à l'Himalaya séniors du Québec - pour leur projet « The day of love and peace »;
500 \$	à La troupe folklorique grecque Syrtaki - pour leur Conférence Laografia;
500 \$	à Le Bouclier d'Athéna, services familiaux - pour leurs diverses activités;
500 \$	à la Société d'entraide des femmes grecques - pour le Gala Ilios;
500 \$	à La société des Roumeliotes de Montréal George Karaiskakis - pour leur Festival;
250 \$	à Parahockey Montréal - pour leurs activités sportives.

SAINT-MICHEL**MONTANT : 3 000 \$**

- 300 \$** au centre communautaire Rendez-vous 50+ - pour la Journée internationale des aînés dans Saint-Michel;
- 400 \$** aux Éditions Parfam inc. - pour la Journée de lecture;
- 500 \$** à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école Bienville - pour l'activité de lecture;
- 500 \$** au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire - pour leur Gala de la persévérance scolaire;
- 300 \$** au Groupe des bénévoles 1^{ère} et 2^{ième} Avenue - pour leur Fête de remerciements;
- 500 \$** à Les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;
- 500 \$** à la Maison de la famille de St-Michel - pour leur Colloque traditionnel du Groupe Orpères 2019.

VILLERAY**MONTANT : 1 700 \$**

- 200 \$** à la Chorale Choeur Solis - pour leur concert de fin d'année;
- 500 \$** à la Fondation de la commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'école secondaire Georges-Vanier - pour le Gala de fin d'année du programme de basket-ball;
- 500 \$** à Les Productions Funambules Médias - pour la 10^e édition du Cinéma sous les étoiles 2019;
- 500 \$** à l'Association des locataires de Boyer - pour leur Soirée épluchette de blé d'Inde 2019.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1196251006

CA19 14 0148

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 du conseil d'arrondissement tenu le 5 septembre 2017 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Quatreplex Boyer », réalisés par Rouge architecture, datés du 16 novembre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 avril 2019 et visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0308 du conseil d'arrondissement tenu le 5 septembre 2017 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1181010028

Levée de la séance

À 9 h 20, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.